Paris. — J. Claye, imp. Furne et Cᵉ, éditeurs.

Les Épauletiers. (Page 747.)

« confesser son penchant pour le vin, les « femmes et la musique; et il a une possession de sagesse si bien établie, qu'aujourd'hui encore on ne prononce son nom dans « la Convention et aux Jacobins que comme « celui du plus grand législateur. Combien « cependant ont parmi nous une réputation « d'aristocrates et de Sardanapales qui n'ont « pas publié une semblable profession de foi!

« Et ce divin Socrate, un jour rencontrant « Alcibiade sombre et rêveur, apparemment « parce qu'il était piqué d'une lettre d'Aspasie: — Qu'avez-vous? lui dit le plus grave « des mentors; auriez-vous perdu votre bouclier à la bataille? avez-vous été vaincu « dans le camp, à la course, ou à la salle « d'armes? quelqu'un a-t-il mieux chanté ou « mieux joué de la lyre que vous à la table « du général? — Ce trait peint les mœurs. « Quels républicains aimables! »

Camille se plaignait ensuite de ce qu'aux mœurs d'Athènes on ne voulût pas ajouter la liberté de langage qui régnait dans cette république. Aristophane, disait-il, y représentait sur la scène les généraux, les orateurs, les philosophes et le peuple lui-même; et le

peuple d'Athènes, tantôt joué sous les traits d'un vieillard et tantôt sous ceux d'un jeune homme, loin de s'irriter, proclamait Aristophane vainqueur des jeux et l'encourageait par des bravos et des couronnes. Beaucoup de ses comédies étaient dirigées contre les *ultra-révolutionnaires* de ce temps-là; les railleries en étaient cruelles. « Et si aujour-« d'hui, ajoutait Camille, on traduisait quel-« qu'une de ces pièces jouées 430 ans avant « Jésus-Christ, sous l'archonte Sthénoclès, « Hébert soutiendrait aux Cordeliers que la « pièce ne peut être que d'hier, de l'inven-« tion de Fabre d'Églantine, contre lui et « Ronsin, et que c'est le traducteur qui est la « cause de la disette.

« Cependant, reprenait Camille avec tris-« tesse, je m'abuse quand je dis que les « hommes sont changés; ils ont toujours été « les mêmes; la liberté de parler n'a pas été « plus impunie dans les républiques ancien-« nes que dans les modernes. Socrate accusé « d'avoir mal parlé des dieux, but la ciguë; « Cicéron, pour avair attaqué Antoine, fut « livré aux proscriptions. »

Ainsi, ce malheureux jeune homme semblait prédire que la liberté ne lui serait pas plus pardonnée qu'à tant d'autres. Ces plaisanteries, cette éloquence, irritaient le comité. Tandis qu'il suivait de l'œil Ronsin, Hébert, Vincent et tous les agitateurs, il concevait une haine funeste contre l'aimable écrivain qui se riait de ses systèmes; contre Danton, qui passait pour inspirer cet écrivain, contre tous les hommes enfin supposés amis ou partisans de ces deux chefs.

Pour ne pas dévier de sa ligne, le comité présenta deux décrets à la suite des rapports de Robespierre et de Saint-Just, tendant, disait-il, à rendre le peuple heureux, aux dépens de ses ennemis. Par ces décrets, le comité de sûreté générale était seul investi de la faculté d'examiner les réclamations des détenus, et de les élargir s'ils étaient reconnus patriotes. Tous ceux, au contraire, qui seraient reconnus ennemis de la révolution, resteraient enfermés jusqu'à la paix, et seraient bannis ensuite à perpétuité. Leurs biens, provisoirement sequestrés, devaient être partagés aux patriotes indigents, dont la liste serait dressée par les communes[1]. C'était, comme on le voit, la loi agraire appliquée contre les suspects au profit des patriotes. Ces décrets, imaginés par Saint-Just, étaient destinés à répondre aux *ultra-révolutionnaires*, et à conserver au comité sa réputation d'énergie.

Pendant ce temps, les conjurés s'agitaient avec plus de violence que jamais. Rien ne prouve que leurs projets fussent bien arrêtés, ni qu'ils eussent mis Pache et la commune dans leur complot. Mais ils s'y prenaient comme avant le 31 mai; ils soulevaient les sociétés populaires, les cordeliers, les sections; ils répandaient des bruits menaçants, et cherchaient à profiter des troubles qu'excitait la disette, chaque jour plus grande et plus sentie.

Tout à coup on vit paraître, dans les halles et les marchés, des affiches, des pamphlets, annonçant que la Convention était la cause de tous les maux du peuple, et qu'il fallait en arracher la faction dangereuse qui voulait renouveler les brissotins et leur funeste système. Quelques-uns même de ces écrits portaient que la Convention tout entière devait être renouvelée, qu'on devait choisir un chef, et organiser le pouvoir exécutif, etc... Toutes les idées en un mot, qu'avaient roulées dans leur tête Vincent, Ronsin, Hébert, remplissaient ces écrits, et semblaient trahir leur origine. En même temps, on vit les *épauletiers*, plus turbulents et plus fiers que jamais, menacer hautement d'aller égorger dans les prisons les ennemis que la Convention corrompue s'obstinait à épargner. Ils disaient que beaucoup de patriotes se trouvaient injustement confondus dans les prisons avec les aristocrates, mais qu'on allait faire le triage de ces patriotes, et qu'on leur donnerait à la fois la liberté et des armes. Ronsin, en grand costume de général de l'armée révolutionnaire, avec une écharpe tricolore, une houppe rouge, et entouré de quelques-uns de ses officiers, parcourait les prisons, se faisait montrer les écrous et formait des listes.

On était au 15 ventôse (5 mars). La section Marat, présidée par Momoro, s'assemble, et,

1. Décrets des 8 et 13 ventôse an II (24 février et 3 mars).

indignée, dit-elle, des machinations des ennemis du peuple, elle déclare en masse qu'elle est debout, qu'elle va voiler le tableau de la Déclaration des droits, et qu'elle restera dans cet état jusqu'à ce que les subsistances et la liberté soient assurées au peuple et que ses ennemis soient punis. Dans la même soirée, les cordeliers s'assemblent en tumulte ; on fait chez eux le tableau des souffrances publiques ; on raconte les persécutions qu'ont récemment essuyées les deux grands patriotes Vincent et Ronsin, lesquels, dit-on, étaient malades au Luxembourg sans pouvoir obtenir un médecin qui les saignât. En conséquence, on déclare la patrie en danger, et on voile la Déclaration des droits de l'homme. C'est ainsi que toutes les insurrections avaient commencé, par la déclaration que les lois étaient suspendues et que le peuple rentrait dans l'exercice de sa souveraineté.

Le lendemain 16, la section Marat et les cordeliers se présentent à la commune pour lui signifier leurs arrêtés et pour l'entraîner aux mêmes démarches. Pache avait eu soin de ne pas s'y rendre. Le nommé Lubin présidait le conseil général. Il répond à la députation avec un embarras visible ; il dit que, dans le moment où la Convention prend des mesures si énergiques contre les ennemis de la révolution, et pour secourir les patriotes indigents, il est étonnant que l'on donne un signal de détresse et que l'on voile la Déclaration des droits. Feignant ensuite de justifier le conseil général, comme s'il était accusé, Lubin ajoute que le conseil a fait tous ses efforts pour assurer les subsistances et en régler la distribution. Chaumette tient des discours tout aussi vagues. Il recommande la paix, requiert le rapport sur la culture des jardins de luxe et sur l'approvisionnement de la capitale, qui, d'après les décrets, devait être approvisionnée comme une place de guerre.

Ainsi les chefs de la commune hésitaient, et le mouvement, quoique tumultueux, n'était pas assez fort pour les entraîner et leur inspirer le courage de trahir le comité et la Convention. Le désordre néanmoins était grand. L'insurrection commençait comme toutes celles qui avaient jadis réussi, et ne devait pas inspirer de moindres craintes. Par une rencontre fâcheuse, le comité de salut public était privé, dans le moment, de ses membres les plus influents : Billaud-Varennes, Jean-Bon Saint-André étaient absents pour affaires d'administration ; Couthon et Robespierre étaient malades, et celui-ci ne pouvait pas venir gouverner ses fidèles jacobins ; il ne restait que Saint-Just et Collot-d'Herbois pour déjouer cette tentative. Il se rendent tous les deux à la Convention, où l'on s'assemblait en tumulte et où l'on tremblait d'effroi. Sur leur proposition, on mande aussitôt Fouquier-Tinville ; on le charge de rechercher sur-le-champ les distributeurs des écrits incendiaires répandus dans les marchés, les agitateurs qui troublent les sociétés populaires, tous les conspirateurs enfin qui menacent la tranquillité publique. On lui enjoint par décret de les arrêter sur-le-champ et d'en faire, sous trois jours, son rapport à la Convention.

C'était peu d'avoir un décret de la Convention, car elle ne les avait jamais refusés contre les perturbateurs, et elle n'en avait pas laissé manquer les girondins contre la commune insurgée ; mais il fallait assurer l'exécution de ces décrets en se rendant maîtres de l'opinion. Collot, qui avait une grande popularité aux Jacobins et aux Cordeliers par son éloquence de club, et surtout par une énergie de sentiments révolutionnaires bien connue, est chargé de cette journée, et se rend en hâte aux Jacobins. A peine sont-ils assemblés qu'il leur fait le tableau des factions qui menacent la liberté et des complots qu'elles préparent. « Une nouvelle campagne « va s'ouvrir, dit-il ; les soins du comité qui « ont si heureusement terminé la campagne « dernière, allaient assurer à la république « des victoires nouvelles. Comptant sur votre « confiance et votre approbation, qu'il a tou- « jours eu en vue de mériter, il se livrait à « ses travaux ; mais, tout à coup, nos enne- « mis ont voulu l'entraver dans sa marche, « ils ont soulevé autour de lui les patriotes « pour les lui opposer et les faire égorger « entre eux. On veut faire de nous des sol- « dats de Cadmus ; on veut nous immoler par « la main les uns des autres. Mais non, nous « ne serons point les soldats de Cadmus ! « grâce à votre bon esprit, nous resterons

« amis, et nous ne serons que les soldats de « la liberté ! Appuyé sur vous le comité saura « résister avec énergie, comprimer les agita- « teurs, les rejeter hors des rangs des pa- « triotes, et, après ce sacrifice indispensable, « poursuivre ses travaux et vos victoires. Le « poste où vous nous avez placés est périlleux, « ajoute Collot ; mais aucun de nous ne trem- « ble devant le danger. Le comité de sûreté « générale accepte sa pénible mission de sur- « veiller et de poursuivre tous les ennemis « qui trament en secret contre la liberté ; le « comité de salut public ne néglige rien pour « suffire à son immense tâche ; mais tous « deux ont besoin d'être soutenus par vous. « Dans ces jours de danger, nous sommes peu « nombreux. Billaud, Jean-bon sont absents ; « nos amis Couthon et Robespierre sont ma- « lades. Nous restons donc en petit nombre « pour combattre les ennemis du bien pu- « blic ; il faut que vous nous souteniez ou que « nous nous retirions. — Non ! non ! s'écrient « les jacobins ; ne vous retirez pas, nous vous « soutiendrons. » Des applaudissements nombreux accompagnent ces paroles encourageantes. Collot poursuit et raconte alors ce qui s'est passé aux Cordeliers. « Il est, dit-il, « des hommes qui n'ont jamais eu le courage « de souffrir pendant quelques jours de dé- « tention ; des hommes qui n'ont rien essuyé « pendant la révolution, des hommes dont « nous avions pris la défense quand nous les « avons crus opprimés, et qui ont voulu ame- « ner une insurrection dans Paris, parce qu'ils « avaient été détenus quelques instants. Une « insurrection, parce que deux hommes ont « souffert, parce qu'un médecin ne les a pas « saignés pendant qu'ils étaient malades !... « Anathème à ceux qui demandent une insur- « rection !... » Oui, oui, anathème ! s'écrient tous les jacobins en masse. « Marat était « cordelier, reprend Collot, Marat était ja- « cobin ; eh bien ! lui aussi fut persécuté, « beaucoup plus sans doute que ces hommes « d'un jour ; on le traîna devant le tribunal, « où ne devaient comparaître que des aristo- « crates : provoqua-t-il une insurrection ?... « Non, l'insurrection sacrée, l'insurrection « qui doit délivrer l'humanité de tous ceux « qui l'oppriment, prend naissance dans des « sentiments plus généreux que le petit senti- « ment où l'on veut nous entraîner ; mais nous « n'y tomberons pas. Le comité de salut pu- « blic ne cédera pas aux intrigants ; il prend « des mesures fortes et vigoureuses ; et, dût-il « périr, il ne reculera pas devant une tâche « aussi glorieuse. »

A peine Collot a-t-il achevé que Momoro veut prendre la parole pour justifier la section Marat et les cordeliers. Il convient qu'un voile a été jeté sur la Déclaration des droits, mais il désavoue les autres faits ; il nie le projet d'insurrection, et soutient que la section Marat et les cordeliers sont animés des meilleurs sentiments. Des conspirateurs qui se justifient sont perdus. Dès qu'ils ne peuvent pas avouer l'insurrection, et que le seul énoncé du but ne fait pas éclater un élan de l'opinion en leur faveur, ils ne peuvent plus rien. Momoro est écouté avec une désapprobation marquée ; et Collot est chargé d'aller, au nom des jacobins, fraterniser avec les cordeliers, et ramener ces frères égarés par de perfides suggestions.

La nuit était fort avancée, Collot ne pouvait se rendre aux Cordeliers que le lendemain 17 ; mais le danger, quoique d'abord effrayant, n'était déjà plus redoutable. Il devenait évident que l'opinion n'était pas favorablement disposée pour les conjurés, si l'on peut leur donner ce nom. La commune avait reculé, les jacobins étaient restés au comité et à Robespierre, quoiqu'il fût absent et malade. Les cordeliers impétueux, mais faiblement dirigés, et surtout délaissés par la commune et les jacobins, ne pouvaient manquer de céder à la faconde de Collot-d'Herbois, et à l'honneur de voir dans leur sein un membre aussi fameux du gouvernement. Vincent avec sa frénésie, Hébert avec son sale journal dont il multipliait les numéros, Momoro avec ses arrêtés de la section Marat, ne pouvaient déterminer un mouvement décisif. Ronsin seul, avec ses épauletiers et des munitions assez considérables, aurait pu tenter un coup de main. Il en aurait eu l'audace ; mais soit qu'il ne trouvât pas la même audace dans ses amis, soit qu'il ne comptât point assez sur sa troupe, il n'agit pas, et du 16 au 17 tout se borna en agitations et en menaces. Les épauletiers ré-

Vincent.

pandus dans les sociétés populaires y causèrent un grand tumulte, mais n'osèrent pas recourir aux armes.

Le 17 au soir, Collot se rendit aux Cordeliers, où il fut accueilli avec de grands applaudissements. Il leur dit que des ennemis secrets de la révolution cherchaient à égarer leur patriotisme ; qu'on avait voulu déclarer la république en état de détresse, tandis que dans le moment la royauté et l'aristocratie étaient seules aux abois ; qu'on avait cherché à diviser les cordeliers et les jacobins, mais qu'ils devaient composer au contraire une seule famille, unie de principes et d'intentions ; que ce projet d'insurrection, ce voile jeté sur la Déclaration des droits réjouissaient les aristocrates, et que la veille ils avaient tous imité cet exemple, et voilé dans leurs salons la Déclaration des droits ; et qu'ainsi, pour ne pas combler de satisfaction l'ennemi commun, ils devaient se hâter de dévoiler le code sacré de la nature. Les cordeliers furent entraînés, quoiqu'il y eût parmi eux un grand nombre de commis de Bouchotte ; ils se hâtèrent de faire acte de repentir ; ils arrachèrent le crêpe jeté sur la

Déclaration des droits, et le remirent à Collot, en le chargeant d'assurer aux jacobins qu'ils marcheraient toujours dans la même voie.

Collot-d'Herbois courut annoncer aux jacobins leur victoire sur les cordeliers et sur les *ultra-révolutionnaires*. Les conjurés étaient donc abandonnés de toutes parts; il ne leur restait que la ressource d'un coup de main, qui, avons-nous dit, était presque impossible. Le comité de salut public résolut de prévenir tout mouvement de leur part, en faisant arrêter les principaux chefs, et en les envoyant sur-le-champ au tribunal révolutionnaire. Il enjoignit à Fouquier de rechercher les faits dont on pourrait composer une conspiration, et de préparer tout de suite un acte d'accusation. Saint-Just fut chargé en même temps de faire un rapport à la Convention contre les factions réunies qui menaçaient la tranquillité de l'État.

Le 23 ventôse (13 mars), Saint-Just présente son rapport. Suivant le système adopté, il montre toujours l'étranger faisant agir deux factions : l'une composée d'hommes séditieux, incendiaires, pillards, diffamateurs, athées, qui voulaient amener le bouleversement de la république par l'exagération ; l'autre, composée de corrompus, d'agioteurs, de concussionnaires, qui, s'étant laissé séduire par l'appât des jouissances, voulaient énerver la république et la déshonorer. Il dit que l'une de ces deux factions avait pris l'initiative, qu'elle avait essayé de lever l'étendard de la révolte, mais qu'elle allait être arrêtée, et qu'il venait en conséquence demander un décret de mort contre tous ceux, en général, qui avaient médité la subversion des pouvoirs, machiné la corruption de l'esprit public et des mœurs républicaines, entravé l'arrivage des subsistances, et contribué de quelque manière au plan ourdi par l'étranger. Saint-Just ajoute ensuite que, dès cet instant, il fallait *mettre à l'ordre du jour la justice, la probité et toutes les vertus républicaines*.

Dans ce rapport, écrit avec une violence fanatique, toutes les factions étaient également menacées; mais il n'y avait de clairement dévoués aux coups du tribunal révolutionnaire que les conspirateurs ultra-révolutionnaires, tels que Ronsin, Vincent, Hébert, etc., et les corrompus Chabot, Bazire, Fabre, Julien, fabricateurs du faux décret. Une sinistre réticence était gardée envers ceux que Saint-Just appelait les *indulgents* et les *modérés*.

Dans la soirée du même jour, Robespierre se rend aux Jacobins avec Couthon, et ils sont tous les deux converts d'applaudissements. On les entoure, on les félicite du rétablissement de leur santé, et l'on promet à Robespierre un dévouement sans bornes. Il demande pour le lendemain une séance extraordinaire, afin d'éclaircir le mystère de la conspiration découverte. La séance est résolue. L'empressement de la commune n'est pas moins grand. Sur la proposition de Chaumette lui-même, on fait demander le rapport que Saint-Just avait prononcé à la Convention, et l'on envoie à l'imprimerie de la république en chercher un exemplaire pour en faire lecture. Tout se soumet avec docilité à l'autorité triomphante du comité de salut public. Dans cette nuit du 23 au 24, Fouquier-Tinville fait arrêter Hébert, Vincent, Ronsin, Momoro, Mazuel, l'un des officiers de Ronsin, enfin le banquier étranger Kock, agioteur et ultra-révolutionnaire, chez lequel Hébert, Ronsin et Vincent mangeaient fréquemment, et formaient tous leurs projets. De cette manière, le comité avait deux banquiers étrangers, pour persuader à tout le monde que les deux factions étaient mues par la coalition. Le baron de Batz devait servir à prouver ce fait contre Chabot, Julien, Fabre, contre tous les corrompus et les modérés; Kock devait servir à prouver la même chose contre Vincent, Ronsin, Hébert et les ultra-révolutionnaires.

Les dénoncés se laissèrent arrêter sans résistance, et furent envoyés le lendemain au Luxembourg. Les prisonniers accoururent avec joie pour voir arriver ces furieux qui les avaient tant effrayés en les menaçant d'un nouveau septembre. Ronsin montra beaucoup de fermeté et d'insouciance; le lâche Hébert était défait et abattu, Momoro consterné. Vincent avait des convulsions. Le bruit de ces arrestations se répandit aussitôt dans Paris, et y produisit une joie universelle. Malheureusement, on ajoutait que ce n'était point fini, et qu'on allait frapper les hommes de

toutes les factions. La même chose fut répétée dans la séance extraordinaire des Jacobins. Après que chacun eut rapporté ce qu'il savait de la conspiration, de ses auteurs, de leurs projets, on ajouta que, du reste, toutes les trames seraient connues, et qu'un rapport serait fait sur des hommes autres que ceux qui étaient actuellement poursuivis.

Les bureaux de la guerre, l'armée révolutionnaire, les cordeliers, venaient d'être frappés dans la personne de Vincent, Ronsin, Hébert, Mazuel, Momoro et consorts. On voulait sévir aussi contre la commune. Il n'était bruit que de la dignité de grand juge réservée à Pache; mais on le savait incapable de s'engager dans une conspiration, docile à l'autorité supérieure, respecté du peuple, et l'on ne voulut pas frapper un trop grand coup en l'adjoignant aux autres. On préféra faire arrêter Chaumette, qui n'était ni plus hardi ni plus dangereux que Pache, mais qui était, par vanité et engouement, l'auteur des plus imprudentes déterminations de la commune, et l'un des apôtres les plus zélés du culte de la Raison. On arrêta donc le malheureux Chaumette; on l'envoya au Luxembourg avec l'évêque Gobel, auteur de la grande scène d'abjuration, et avec Anacharsis Clootz, déjà exclu des Jacobins et de la Convention pour son origine étrangère, sa noblesse, sa fortune, sa république universelle et son athéisme.

Lorsque Chaumette arriva au Luxembourg, les suspects accoururent au-devant de lui, et l'accablèrent de railleries. Le malheureux, avec un grand penchant à la déclamation, n'avait rien de l'audace de Ronsin, ni de la fureur de Vincent. Ses cheveux plats, ses regards tremblants lui donnaient les apparences d'un missionnaire; et il avait été véritablement celui du nouveau culte. Ceux-ci lui rappelaient ses réquisitoires contre les filles de joie, contre les aristocrates, contre la famine, contre les suspects. Un prisonnier lui dit en s'inclinant : « Philosophe Anaxagoras, je suis *suspect*, tu es *suspect*, nous sommes *suspects*. » Chaumette s'excusa avec un ton soumis et tremblant. Mais dès ce moment il n'osa plus sortir de sa cellule, ni se rendre dans la cour des prisonniers.

Le comité, après avoir fait arrêter ces malheureux, fit rédiger par le comité de sûreté générale l'acte d'accusation contre Chabot, Bazire, Delaunay, Julien de Toulouse et Fabre. Tous cinq furent mis en accusation, et déférés au tribunal révolutionnaire. Dans le même moment, on apprit qu'une émigrée, poursuivie par un comité révolutionnaire, avait trouvé asile chez Hérault-Séchelles. Déjà ce député si connu, qui joignait à une grande fortune une grande naissance, une belle figure, un esprit plein de politesse et de grâce, qui était l'ami de Danton, de Camille Desmoulins, de Proli, et qui souvent s'effrayait de se voir dans les rangs de ces révolutionnaires terribles, était devenu suspect, et l'on avait oublié qu'il était l'auteur principal de la Constitution. Le comité se hâta de le faire arrêter, d'abord parce qu'il ne l'aimait pas, ensuite pour prouver qu'il frapperait sans aucun ménagement les modérés surpris en faute, et qu'il ne serait pas plus indulgent pour eux que pour les autres coupables. Ainsi, les coups du redoutable comité tombaient à la fois sur les hommes de tous les rangs, de toutes les opinions, de tous les mérites.

Le 1er germinal (21 mars), commença le procès d'une partie des conspirateurs. On réunit dans la même accusation Ronsin, Vincent, Hébert, Momoro, Mazuel, le banquier Kock, le jeune Lyonnais Leclerc, devenu chef de division dans les bureaux de Bouchotte, les nommés Ancar, Ducroquet, commissaires aux subsistances, et quelques autres membres de l'armée révolutionnaire et des bureaux de la guerre. Pour continuer la supposition de complicité entre la faction ultra-révolutionnaire et la faction de l'étranger, on confondit encore dans la même accusation, Proli, Dubuisson, Pereyra, Desfieux, qui n'avaient jamais eu aucun rapport avec les autres accusés. Chaumette fut réservé pour figurer plus tard avec Gobel et les autres auteurs des scènes du culte de la Raison; enfin, si Clootz, qui aurait dû être associé à ces derniers, fut adjoint à Proli, c'est en sa qualité d'étranger; Les accusés étaient au nombre de dix-neuf. Ronsin et Clootz étaient les plus hardis et les plus fermes. « Ceci, dit Ronsin à ses coaccusés, est un procès politique; à quoi bon tous vos papiers et vos préparatifs de justification?

Vous serez condamnés. Lorsqu'il fallait agir, vous avez parlé; sachez mourir. Pour moi, je jure que vous ne me verrez pas broncher, tâchez d'en faire autant. » Les misérables Hébert et Momoro se lamentaient, en disant que la liberté était perdue! « La liberté perdue, s'écria Ronsin, parce que quelques misérables individus vont périr! La liberté est immortelle; nos ennemis succomberont après nous, et la liberté leur survivra à tous. » Comme ils s'accusaient entre eux, Clootz les exhorta à ne pas aggraver leurs maux par des invectives mutuelles, et il leur cita cet apologue fameux :

Je rêvais cette nuit que de mal consumé,
Côte à côte d'un gueux on m'avait inhumé.
. . . . . .

La citation eut son effet, et ils cessèrent de se reprocher leurs malheurs. Clootz, plein encore de ses opinions philosophiques jusqu'à l'échafaud, poursuivit les derniers restes de déisme qui pouvaient demeurer en eux, et ne cessa de leur prêcher jusqu'au bout la nature et la raison, avec un zèle ardent et un inconcevable mépris de la mort. Ils furent amenés au tribunal, au milieu d'un concours immense de spectateurs. On a vu, par le récit de leur conduite, à quoi se réduisait leur conspiration. Clubistes du dernier rang, intrigants de bureaux, coupe-jarrets enrégimentés dans l'armée révolutionnaire, ils avaient l'exagération des inférieurs, des porteurs d'ordres, qui outrent toujours leur mandat. Ainsi, ils avaient voulu pousser le gouvernement révolutionnaire jusqu'à en faire une simple commission militaire, l'abolition des superstitions jusqu'à la persécution des cultes, les mœurs républicaines jusqu'à la grossièreté, la liberté de langage jusqu'à la bassesse la plus dégoûtante, enfin la défiance et la sévérité démocratiques à l'égard des hommes jusqu'à la diffamation la plus atroce. De mauvais propos contre la Convention et le comité, des projets de gouvernement en paroles, des motions aux Cordeliers et dans les sections, de sales pamphlets, une visite de Ronsin dans les prisons, pour y rechercher s'il n'y avait pas de patriotes renfermés, comme lui venait de l'être, enfin quelques menaces, et l'essai d'un mouvement sous le prétexte de la disette, tels étaient leurs complots. Il n'y avait là que sottises et ordures de mauvais sujets. Mais une conspiration profondément ourdie et correspondant avec l'étranger était fort au-dessus de ces misérables. C'était une perfide supposition du comité, que l'infâme Fouquier-Tinville fut chargé de démontrer au tribunal, et que le tribunal eut ordre d'adopter.

Les mauvais propos que Vincent et Ronsin s'étaient permis contre Legendre, en dînant avec lui chez Pache, leurs propositions réitérées d'organiser le pouvoir exécutif, furent allégués comme attestant le projet d'anéantir la représentation nationale et le comité de salut public. Leurs repas chez le banquier Kock furent donnés comme la preuve de leur correspondance avec l'étranger. A cette preuve on en ajouta une autre. Des lettres écrites de Paris à Londres, et insérées dans les journaux anglais, annonçaient que d'après l'agitation qui régnait, des mouvements étaient présumables. Ces lettres, dit-on aux accusés, démontrent que l'étranger était dans votre confidence, puisqu'il prédisait d'avance vos complots. La disette, qu'ils avaient reprochée au gouvernement pour soulever le peuple, leur fut imputée à eux seuls; et Fouquier, rendant calomnie pour calomnie, leur soutint qu'ils étaient cause de cette disette, en faisant piller sur les routes les charrettes de légumes et de fruits. Les munitions rassemblées à Paris pour l'armée révolutionnaire leur furent reprochées comme des préparatifs de conspiration. La visite de Ronsin dans les prisons fut donnée comme preuve du projet d'armer les suspects, et de les déchaîner dans Paris. Enfin les écrits répandus dans les halles, et le voile jeté sur la Déclaration des droits, furent considérés comme un commencement d'exécution. Hébert fut couvert d'infamie. A peine lui reprocha-t-on ses actes politiques et son journal, on se contenta de lui prouver des vols de chemises et de mouchoirs.

Mais laissons là ces honteuses discussions entre ces bas accusés et le bas accusateur dont se servait un gouvernement terrible pour consommer les sacrifices qu'il avait ordonnés. Retiré dans sa sphère élevée, ce gouvernement désignait les malheureux qui lui faisaient obstacle, et laissait à son procu-

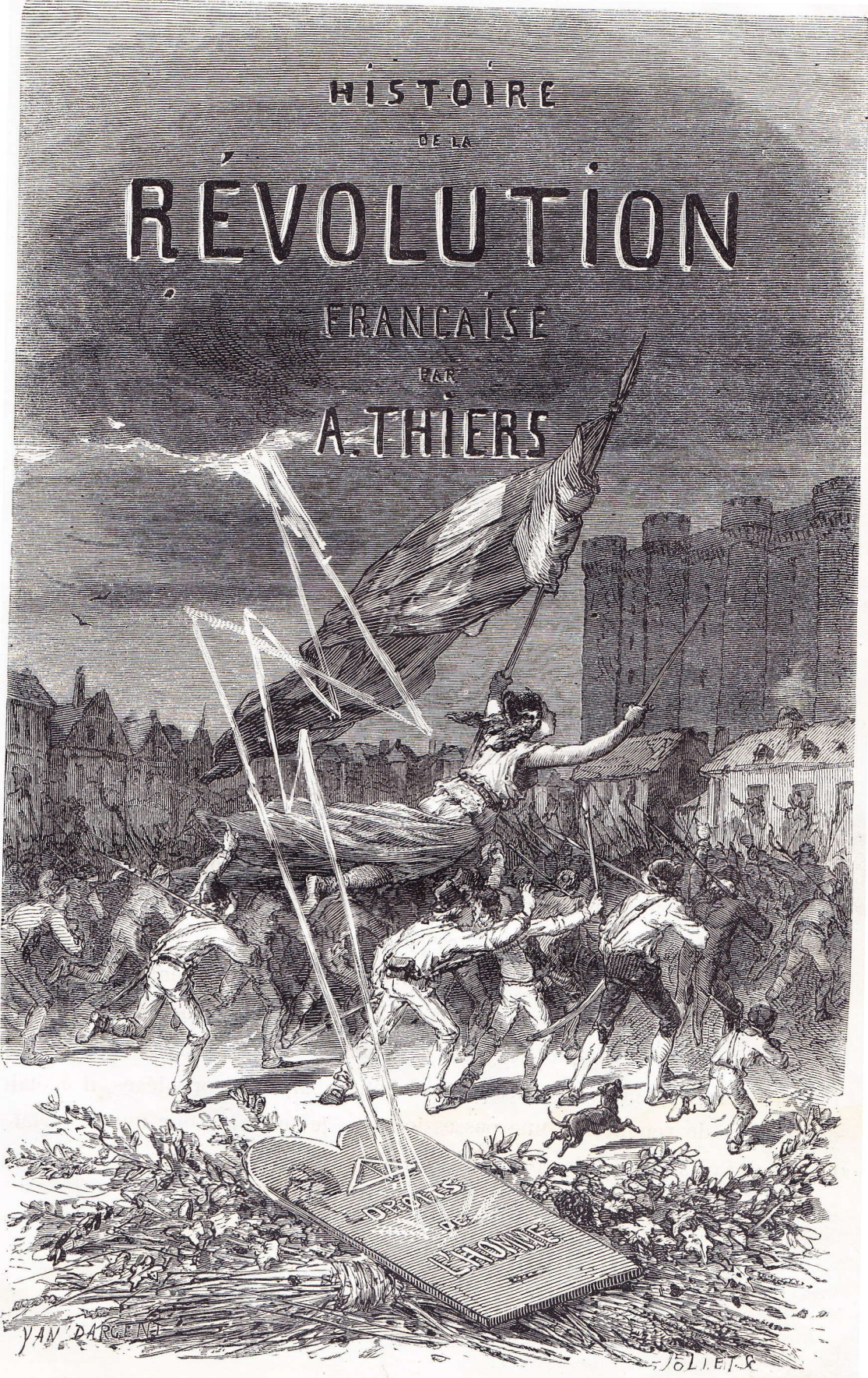

Paris. — J. Claye, imp.

Furne et Ce, éditeurs.

HISTOIRE

DE

LA RÉVOLUTION

FRANÇAISE

TOME PREMIER